



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Évolution légale de la profession de kinésithérapeute

Question écrite n° 1750

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la profession de kinésithérapeute. Les « kinés » prennent quotidiennement en charge de nombreux patients. Ils interviennent en prévention et en rééducation des troubles du mouvement, exercent une activité d'expert auprès d'un public vieillissant et de plus en plus atteint de maladies chroniques. Tout cela sur fond de difficultés d'accès à un rendez-vous avec un médecin généraliste. Dans ce contexte, ils pâtissent d'un manque de reconnaissance de leur profession, qui se traduit budgétairement mais aussi légalement. La FFMKR, premier syndicat de la profession, ainsi que les autres organismes représentatifs des kinésithérapeutes, ont travaillé avec M. le député Stéphane Viry, afin d'aboutir à une proposition de loi pour faire évoluer leur cadre légal. Déposée le 17 septembre dernier, cette proposition de loi visant la modernisation de la kinésithérapie et l'amélioration de l'accès aux soins comprend plusieurs mesures importantes qui permettraient d'agir concrètement pour l'accès aux soins des Français. Celles-ci, permettraient sur le terrain de mieux reconnaître l'engagement des kinésithérapeutes et d'agir concrètement pour l'accès aux soins des habitants. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend soutenir cette proposition de loi, s'il souhaite déposer un projet de loi ou intégrer les mesures proposées dans un prochain véhicule législatif.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1750

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mars 2025

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5843